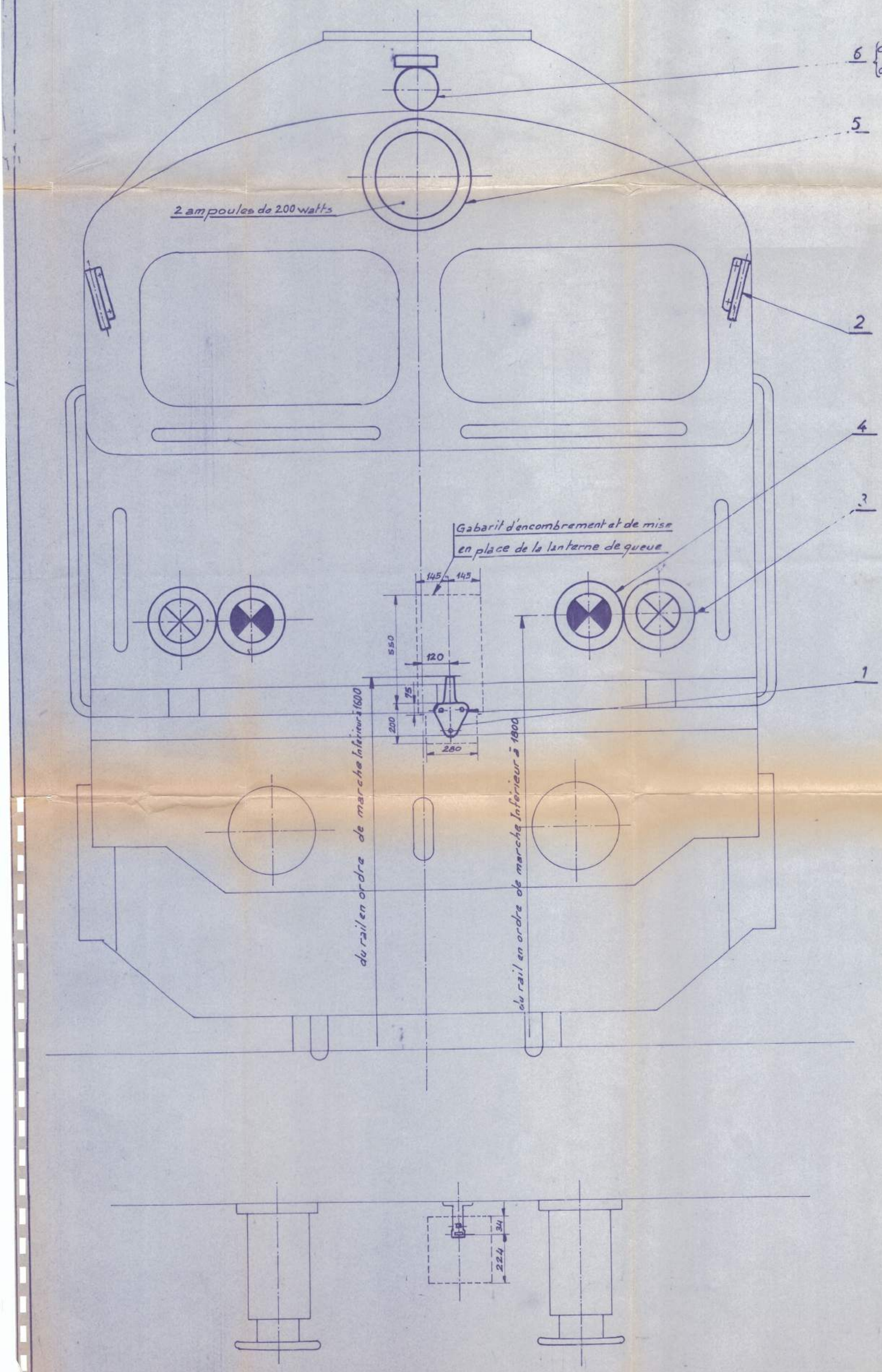

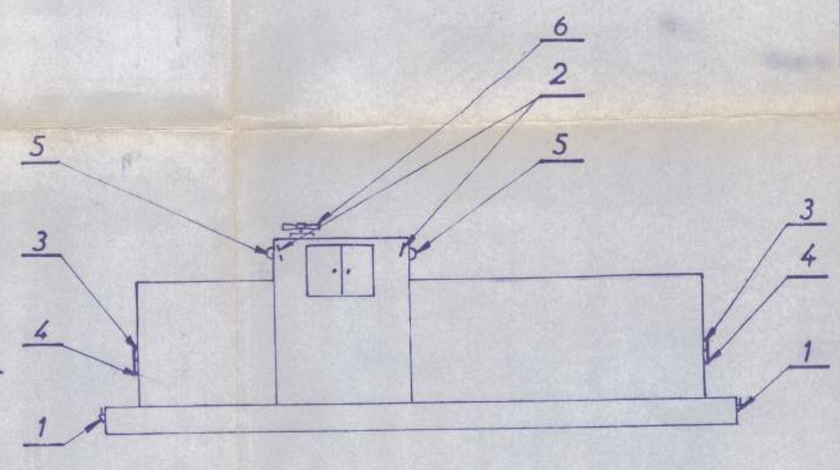

Remarque pour locomotives à cabine Centrale

Repère 2 : 1 porte drapeau sur chaque face latérale

Repère 6 : 1 seul avertisseur pouvant diriger le son simultanément dans les deux sens de marche

- Les porte drapeaux doivent être accessibles par une baie ouvrante

SH

Nota :

1. Le feu blanc et le feu rouge sont placés dans deux diffuseurs séparé (ℓ minimum : 170 mm)
   Sur le matériel existant, le feu rouge peut être donné par le même diffuseur que le feu blanc (écran translucide rouge, dispositif changement de feux etc....)
2. Chaque feu doit pouvoir être allumé séparément
3. Les feux blancs (Rep : 3) doivent donner deux régimes d'éclairage (Code - phare)
4. Il doit être possible de commander les feux de la face frontale opposée au sens de marche.
5. Le diffuseur (Rep : 4) présente un feu rouge quand il est allumé, et est incolore quand il est éteint
6. L'intensité lumineuse des feux rouges doit être :
   - d'au moins 15 Candelas dans l'axe du Signal ;
   - d'au moins 7,5 Candelas pour un angle d'ouverture de 15° dans le plan horizontal et de 5° dans le plan vertical
7. L'alimentation des feux doit être indépendante de l'interrupteur général du batterie
   En aucun cas, l'avarie électrique sur le circuit d'un signal ne doit entraîner l'extinction d'un autre signal

REP.	Nbre	N° N°e	DESIGNATIONS	DESSIN DE REFERENCE	POIDS	ST	Nmas
6	1		Avertisseur Acoustique				UIC 644
5	1		Projecteur				
4	2		Fanal Rouge				UIC 534
3	2		Fanal Blanc				
2	2		Porte Drapeau	PA 13613			
1	1		Porte Signal du bas	PA 12270			

il faut pour : chaque face frontale

APPLICATION	INDICATIONS PARTICULIERES
Matériel moteur Coté poste de Conduite du matériel à Voyageurs	Application du réglement général de sécurité S7D
Réseaux à VN et à VM	Matériel moteur

ECHELLE

Signalisation ENSEMBLE

DATE 25/11/93
DESS : SAIOUI-H
VER : KHLIF. F
HOM :

LE CHEF DU B. DESIGN

LE DIRECTEUR DU MAT. EL. 104

A Rect. : 22/11/93

MODIFICATIONS

SNCFT
BED / DIRECTION DU MATERIEL
EG3 _780_010